

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2012

L'an deux mille douze, le vingt-cinq du mois de mai, le conseil municipal de la commune d'Orchaise, dûment convoqué le 21 mai 2012 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Présents (10) : MM. CHARZAT, SLOVAK, ULMI, CHAMPION, DRONIOU, Mmes BOITELLE, DE CLERCQ, DOMBRE, JOCARD, DAURON.

Absents (5): MM. AURIOL, ROULLEAU, BOULAY (arrive à la 3^{ème} délibération), POTTIER, Mme ROGER.

Procurations (2) : M. POTTIER donne procuration à M. SLOVAK, Mme ROGER donne procuration à Mme BOITELLE.

Secrétaire de séance : N. DE CLERCQ.

Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Lecture, approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2012.

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Maire informe que deux agents communaux ont les conditions en 2012 pour bénéficier d'avancements de grade avec avis favorable du Comité technique paritaire placé auprès du centre départemental de gestion.

1) Le conseil décide de créer le poste de rédacteur principal (Valérie DRONIOU) à compter du 1^{er} juin 2012 et de supprimer le poste de rédacteur à compter du 1^{er} juillet 2012 après avoir reçu l'avis du Comité technique paritaire placé auprès du centre départemental de gestion.

2) Le conseil décide de créer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (Estelle GUIOTTEAU) à compter du 1^{er} décembre 2012 et de supprimer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter de la même date après avoir reçu l'avis du Comité technique paritaire placé auprès du centre départemental de gestion.

12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

DIVISION DES PARCELLES ZC 87 ET 290 AUX GRANDS AUVERNATS

Les parcelles ZC 87 et 290 appartiennent à la commune et sont situées 39 rue de St-Lubin.

Le géomètre a procédé au nouveau bornage de ces parcelles pour n'en faire qu'une seule d'une superficie totale de 3 821 m².

La division de cette nouvelle parcelle est prévue en 2 terrains :

- un terrain situé le long de la rue de St-Lubin pour 780 m² destiné à la vente,
- le terrain restant allant vers le chemin des grands auvernats pour 3 041 m².

Le conseil approuve la division et autorise le Maire à déposer la demande de déclaration préalable nécessaire pour la division et à la signer.

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

INCORPORATION DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La délibération sera prise pendant le conseil du mois de juin car les parcelles sont en cours de numérotage au cadastre.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Suite au vote du budget et à la demande de la Trésorerie, le compte 775 en recette de fonctionnement ne doit pas figurer dans le budget primitif (vente du plateau remorque).

Il faut donc annuler cette recette de 600 € et diminuer une ligne de dépense en section de fonctionnement.

Le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| Fonctionnement : Recette | - 600 au 775 |
| Dépense | - 600 au 6718 (reliquat) |

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DROIT DE PREEMPTION URBAIN à l'occasion de mutations d'immeubles : Pas de préemption pour :

- le terrain situé 27 bis rue de St-Lubin (Cts GUESNEAU)
- la maison située 30 rue de St-Lubin (Mme COITTE)

DELIVRANCE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE : Néant.

AFFAIRES DIVERSES

- **T. CHAMPION** demande si les conseillers peuvent être destinataires du document de préparation du conseil établi pour les adjoints. Le Maire et les adjoints acceptent pour que les conseillers soient mieux préparés aux décisions.
- **Le Maire** informe de la visite des installations d'assainissement communales par les personnes du service assainissement d'Agglopolys le 25 mai.
- **J-L. SLOVAK :**
 - o informe que des arbres ont été élagués par les employés communaux chemin du vieux moulin et que les heures seront facturées aux propriétaires.
 - o Informe que le camion benne sera livré début juin
- **S. JOCARD :**
 - o rend compte de la réunion « développement durable, déplacements, environnement » d'Agglopolys et demande où en est le questionnaire à remplir sur les déplacements dans l'agglomération. Le questionnaire sera envoyé aux conseillers pour recueillir leurs opinions.

o Demande si la rue du 11 novembre a été interdite de stationnement d'un côté. Le Maire répond que l'arrêté a été pris le 9 décembre 2011 pour un stationnement seulement côté pair et que les panneaux sont reçus et à installer.

La séance est levée à 22 h 00.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 29 juin 2012

Le Président de séance
Gérard CHARZAT

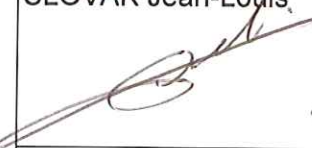





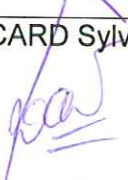






Le Secrétaire de séance
Nadège DE CLERCQ



MAIRIE d'ORCHaise
(Loir-et-Cher)



Les membres du conseil municipal,

| | | | |
|--|--|--|---|
| SLOVAK Jean-Louis  | BOITELLE Noëlline  | ULMI Patrice  | AURIOL Jean-Marc  |
| CHAMPION Thierry  | DRONIOU Joël  | JOCARD Sylvie  | DOMBRE Françoise  |
| POTTIER Fabrice  | ROGER Patricia  | DAURON Evelyne  | BOULAY Mickaël  |
| ROULLEAU Eric  | | | |